

Le rapport de la chambre régionale des comptes a animé conseil

Le compte rendu du rapport de la chambre régionale des comptes a animé le conseil municipal qui s'est tenu lundi 31 janvier dernier.

Lors du dernier conseil municipal, c'est le rapport de la chambre régionale des comptes qui a fait s'enflammer les élus de l'opposition. Ce rapport est une forme « d'audit » de la ville et passe en revue les finances et les dépenses de la commune. On pourrait résumer ce rapport de trente-deux pages en disant que la commune ne dispose pas de moyens financiers très importants mais qu'elle poursuit une dynamique grâce aux plans nationaux. En clair, la ville est en progrès mais pas suffisamment et là où le bât blesse, c'est l'endettement, en particulier sur l'opération des Bords de Seine, pas aussi rentable que prévu. La chambre préconise la mutualisation des moyens avec la communauté d'agglomération.

Marc Jammet a ouvert le feu en insistant : « Monsieur le maire, je serais procureur



■ Le rapport de la chambre régionale des comptes pointe un solde cumulé de -4,1 millions d'euros pour la ZAC des Bords de Seine.

de la République, au vu de ce rapport, j'engagerai une procédure d'information judiciaire. »

Il pointe la ZAC des Bords de Seine avec un solde cumulé de -4,1 millions d'euros, les charges financières

de l'endettement qui ont progressé de 78,5 %, la fiscalité avec 1,25 point et surtout des irrégularités

manifestes.

Autre sujet d'achoppement : les logements de fonction qui semblent être attribués au petit bonheur la chance, certains ne payant aucune charge (eau, gaz, électricité, chauffage), d'autres si.

Curieusement, sur tous ces points le rapport se contente de dire que « soit la commune a remédié à ces dysfonctionnements, soit elle va le faire ». Aucune sanction n'est prise : on demande simplement de rectifier le tir.

Le maire, Michel Vialay, rétorque que « l'endettement est à la hauteur des investissements ». Il reprend le point sur lequel il est admis que la commune n'est pas riche et insiste sur les points forts comme le délai global de paiement qui a diminué de 40 à 30 jours entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010. Il admet que la situation financière reste fragile mais relève des signes positifs.

M.B.

Le conseil en bref

- Le relèvement des tarifs municipaux : l'opposition s'élève contre certaines augmentations qui atteignent 4 %.

- Le tableau des effectifs : l'opposition trouve inconsciente l'attitude du conseil qui a supprimé 80 emplois précaires en décembre pour embaucher en janvier une quinzaine de personnes.

Le débat s'est ranimé avec une délibération sur la vidéosurveillance : toute l'opposition s'est réunie pour s'élever contre. « C'est totalement inefficace », a insisté Nathalie Costes (Décil). La technique n'est pas au point, le traitement des informations est insuffisant et les criminels s'adaptent. »